

Conseil du 09 mars 2023

- Compte de Gestion 2022** : Etabli par la trésorière Sophie LAMOTTE, il est voté comme suit :
 - un excédent de fonctionnement de 181 764,17 €,
 - un excédent d'investissement de 71 306.13 €
 - soit un excédent global de 253 070.30 €
- Le Conseil Municipal vote le compte administratif de la commune comme suit** :
En fonctionnement : 275 196.08 € de dépenses et 456 960.25 € de recettes
En investissement : 143 343.47 € de dépenses et 214 649.60 € de recettes
(Restes à réaliser : 438 902.20 € de dépenses et 347 699.00 € de recettes.)
Soit le résultat de clôture de l'exercice comme suit :
Investissement : + 71 306.13 €
Fonctionnement : + 181 764.17 €
Résultat global : + 253 070.30 €
- Affectation des résultats**
Au vu du résultat de clôture, le Conseil Municipal décide d'affecter 161 867.10 € à la section de fonctionnement (imputation 002) et reportera l'excédent d'investissement de 71 306.13 € sur l'imputation 001.
- Le 22 mars l'EPF** et son bureau d'étude viendront pour visiter le bâtiment de la menuiserie jouxtant le bâtiment de la cure.
- EVOLEA vend un pavillon** situé au lotissement de la Modière : l'avis du maire étant requis, le conseil municipal émet un avis favorable.
- Des devis pour l'achat d'un ordinateur portable** et d'un projecteur avec écran pour la salle polyvalente ont été demandés. Le devis retenu est celui de Christophe DEFOURNEAU à Cosne d'Allier est retenu pour un montant total TTC de 1645 €.
- Le site internet** de la commune prend forme. Une formation sur l'utilisation de celui-ci et de sa mise à jour aura lieu début avril 2023.